

## Procédures d'orientation et d'affectation des élèves de troisième

Procédure en 2 temps à faire sur téléservices en utilisant l'adresse ci-dessous :

<https://téléservices.ac-nancy-metz.fr> (ne pas utiliser d'autres chemins pour y accéder, taper cette adresse dans la barre de votre navigateur)

- Avant tout, **n'oubliez pas ma lettre du 12 mai, validation de l'avis du conseil de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre sur téléservices.**
- Premier temps : **écrire ses vœux d'orientation**
- Deuxième temps : **écrire ses vœux d'affectation:**

**Attention** : si vous souhaitez un lycée général et technologique autre que lycée Jean Lurçat de Bruyères ou un lycée professionnel hors secteur vous devez absolument faire **une demande de dérogation** ou d'assouplissement de carte scolaire.

### Procédure :

- **Saisie des vœux définitifs orientation :**

Les vœux définitifs d'orientation doivent être saisis **à partir du 18 mai jusqu'au 31 mai 2020.**

Dès maintenant sur **téléservices** - onglet **orientation** saisir ses vœux définitifs soit une 2<sup>nde</sup> de lycée général et technologique ou une 2<sup>nde</sup> de lycée professionnel ou une 1<sup>ère</sup> année de CAP. L'ordre de vos choix doit correspondre à l'ordre de vos préférences (au minimum faire un vœu).

Attention, en bas de page, **vous devez valider votre ou vos choix** sous peine de perdre votre saisie. Après validation un récapitulatif s'affichera, il ne sera pas possible de l'imprimer mais un mail de confirmation vous sera envoyé.

- **Saisie des vœux d'affectation :**

Les vœux de demande d'affectation doivent être saisis entre le **25 mai 2020 et le 31 mai 2020.**

Faire une demande d'affectation, c'est souhaiter être inscrit en 2<sup>nde</sup> dans un lycée public.

S'il s'agit d'un lycée professionnel, vous devez aussi choisir au moins une formation.

La formation préférée devra toujours être le premier vœu car elle bénéficie de points bonus.

Si un apprentissage (CFA) est envisagé, il ne doit jamais figurer en vœu 1 car il n'est pas un choix « Education Nationale »

Depuis téléservices, saisir ses vœux d'affectation à partir du 25 mai 2020 et jusqu'au 31 mai 2020, par l'onglet « affectation après la troisième ».

Avant ces dates, soit avant le 25 mai, vous pourrez accéder à cet onglet pour y trouverez des ressources qui vous permettront de découvrir les différentes formations possibles sur le territoire.

Pour une 2<sup>nd</sup>e GT, si vous ne choisissez pas en premier vœux le lycée de secteur (Lurçat Bruyères), vous devez faire une demande de dérogation.

Par contre, votre dernier vœu sera obligatoirement le lycée de secteur Lurçat.

Attention, vous devez également **valider votre ou vos choix** sous peine de perdre votre saisie. Après validation un récapitulatif s'affichera, il ne sera pas possible de l'imprimer mais un mail de confirmation vous sera envoyé.

- **24 h00 après le conseil de classe**  
**soit le 03 juin 2020 ou le 05 juin 2020 selon les classes**

**Vous devez vous rendre sur téléservices - onglet orientation pour :**

- ❖ Accepter la décision d'orientation qui deviendra alors définitive.
- ❖ Refuser la décision d'orientation qui vous obligera immédiatement à demander un rendez-vous auprès du chef d'établissement par téléphone pour lancer une procédure de dialogue.

- **Affectation et Inscription**  
**Fin juin à début juillet**

L'affectation sera décidée par l'inspecteur d'académie, DASEN, à la suite des commissions d'affectation du mois de juin.

Les résultats de l'affectation seront publiés sur **téléservices** - onglet **Affectation**

**Dès le résultat connu, la famille doit prendre contact avec l'établissement indiqué pour procéder à l'inscription et ne pas perdre la place attribuée.**

En cas de problèmes, ne pas hésiter à prendre contact avec le professeur principal ou le secrétariat du collège du 03 29 65 05 06.

L'équipe de direction